

Règlement – Droit à l’image et exploitation des supports visuels

Vide-grenier du 30 mai 2026

Association des Commerçants de Versailles Chantier

Dans le cadre de l’organisation du vide-grenier du **30 mai 2026**, l’Association des Commerçants du Quartier Versailles Chantier pourra procéder à des **prises de vues photographiques et audiovisuelles** (photos et vidéos) destinées à la communication, la promotion, l’archivage et la valorisation des actions de l’association.

En s’inscrivant et en participant à l’évènement, les exposants et commerçants reconnaissent être informés que **leur image, leur stand, leur enseigne, leurs produits ainsi que toute personne présente sur leur emplacement** sont susceptibles d’apparaître sur les supports réalisés.

Opposition au droit à l’image

Tout commerçant ou exposant ne souhaitant pas apparaître sur les supports visuels devra en faire la demande **expresse et écrite au minimum deux (2) semaines avant la date de l’évènement**, par email à :

asso.commercants.chantiers@gmail.com

À défaut de manifestation écrite dans ce délai, l’Association considérera que l’exposant ou le commerçant **donne son accord tacite, libre et éclairé** à la captation et à l’utilisation de son image.

Durée et territoire d’exploitation

L’autorisation est consentie **pour une durée de dix (10) ans**, pour une exploitation **sur tous territoires (monde entier)**.

Supports autorisés

Les images pourront être utilisées sur tous supports, notamment :

- Réseaux sociaux
- Site internet
- Supports imprimés
- Relations presse
- Supports promotionnels
- Archives de l’association

Absence de rémunération

La participation à l'évènement vaut autorisation **gratuite et sans contrepartie financière**.

Renonciation à recours

Les exposants s'engagent à **ne pas engager de poursuites ou réclamations** contre l'Association, ses représentants, membres ou prestataires concernant l'utilisation des images.

Décision de diffusion

L'exploitation des supports relève exclusivement de la décision des membres du bureau.

Les supports représenteront prioritairement les commerçants **à jour de leur cotisation avant la date de tournage**.

Clauses complémentaires

Clause météo / annulation

En cas de report ou d'annulation de l'évènement pour des raisons météorologiques, sécuritaires ou organisationnelles, **les autorisations relatives au droit à l'image resteront valables** pour toute nouvelle date fixée par l'Association.

Responsabilité relative aux mineurs

Les exposants sont seuls responsables des autorisations parentales concernant la présence de **mineurs sur leur stand** et de leur éventuelle apparition sur les supports visuels.

Clause d'ordre public et bonne tenue

L'Association se réserve le droit d'**interdire la captation d'image**, d'exclure du tournage ou de l'évènement toute personne dont le comportement serait susceptible de porter atteinte à la sécurité, à l'image ou au bon déroulement de la manifestation.

Clause de modification du règlement

L'Association des Commerçants du Quartier de Versailles Chantier se réserve le droit de **modifier le présent règlement à tout moment** pour des raisons d'organisation, de sécurité ou de conformité réglementaire.

Les participants seront informés par tout moyen approprié.

Fait à Versailles le

Signature : ("précédée de la mention lu et approuvé")

